

**SIGNATURE D'UN AVENANT N°2023AH1615 AU CONTRAT D'HEBERGEMENT N° HEB-2022-1615 POUR LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022-DEC-132 en date du 12 décembre 2022, portant sur la signature d'un contrat de d'hébergement n°2022-1615 pour le guichet numérique des autorisations d'urbanisme,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité d'assurer l'hébergement des modules liés au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) depuis son installation effective le 20/04/2022,

Considérant la mise en place effective du module SIGN au sein du GNAU,

Considérant la nécessité d'adapter le contrat d'hébergement n°2022-1615 du GNAU afin d'intégrer ces nouvelles fonctionnalités,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer l'avenant n°2023AH1615 au contrat d'hébergement n°2022-1615 avec la société OPERIS, dont le siège social est situé au 130 avenue Claude Antoine Peccot, 44700 ORVAULT, pour l'intégration des nouvelles fonctionnalités liée au GNAU.

**Article 2** : Le coût additionnel de l'hébergement annuelle est de 300,00 HT.

**Article 3** : L'avenant au contrat prend effet à la date du 12 décembre 2023.

**Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

**Article 5** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision  
a été mise en ligne sur le site de la  
ville le 24/07/2024